

EUTELSAT COMMUNICATIONS

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2016

EUTELSAT COMMUNICATIONS

Société anonyme au capital de 232 774 635 €
Siège Social : 70 rue Balard, 75015 PARIS
RCS : 481 043 040 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2016

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Personne concernée

Monsieur Rodolphe Belmer (Directeur général de la Société à compter du 1^{er} mars 2016).

Nature et objet

Clause de non concurrence

Modalités

Durant les 18 mois qui suivent la date de cessation de ses fonctions, le dirigeant accepte de s'abstenir de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellite. En contrepartie, le dirigeant pourra recevoir durant cette période de 18 mois une indemnité mensuelle équivalant à 50 % du salaire de base mensuel perçu à la date de son départ.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Compte tenu du contexte très concurrentiel des opérateurs de satellites, cette convention contient une clause de non-concurrence par laquelle Monsieur Rodolphe Belmer s'engage à s'abstenir de travailler, directement ou indirectement, pour tout opérateur de satellites durant les 18 mois qui suivent la cessation de ses fonctions.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés Eutelsat S.A., Eutelsat Inc., Eutelsat America Corp., Eutelsat do Brasil, Eutelsat Madeira Unipessoal Lda, Eutelsat Polska, Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH, Eutelsat Visavision GmbH, Eutelsat UK Ltd, Skylogic Spa, Skylogic Espana SAU, Skylogic Mediterraneo Srl et Eutelsat Italia, filiales de votre société

Personnes concernées

- les personnes morales concernées, ayant des dirigeants communs avec votre Société, sont :
 - Eutelsat SA
 - Eutelsat America Corp.
 - Eutelsat Madeira
 - Eutelsat UK Ltd
- les personnes physiques concernées sont :
 - Monsieur Michel de Rosen (Président-Directeur général de votre Société et d'Eutelsat SA, jusqu'au 29 février 2016)
 - Monsieur Michel Azibert (Directeur général délégué de votre Société et d'Eutelsat SA, administrateur d'Eutelsat America Corp., Président d'Eutelsat Madeira et d'Eutelsat UK Ltd)
 - Monsieur Jean-Paul Brillaud (administrateur de votre Société jusqu'au 5 novembre 2015 et d'Eutelsat SA, jusqu'au 16 octobre 2015)
 - Monsieur Bertrand Mabilie (administrateur de votre Société et d'Eutelsat SA)
 - BpiFrance Participations (administrateur de votre Société et d'Eutelsat SA).

Nature et objet

Convention de refacturation en cas d'acquisition d'actions dans le cadre de Plans d'Attribution Gratuite d'Actions.

Modalités

Le 22 juin 2010 a été signée une convention avec Eutelsat SA et plusieurs autres filiales du groupe relative à la refacturation de l'éventuelle acquisition d'actions effectuées sur le marché Euronext Paris par votre société dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions de votre société au bénéfice de salariés du groupe Eutelsat.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, votre Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions sur le marché, et la convention a donné lieu à la facturation de 19.527 actions à ses filiales au titre du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 28 juillet 2011, et 18.302 actions à ses filiales au titre du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 8 novembre 2012.

2. Avec les sociétés Eutelsat S.A., Eutelsat VAS S.A.S., Eutelsat Communications Finance S.A.S., Fransat S.A. et Skylogic France S.A.S.

Personnes concernées

- la personne morale concernée, ayant des dirigeants communs avec votre Société, est :
 - Eutelsat SA
- les personnes physiques concernées sont :
 - Monsieur Michel de Rosen (Président-Directeur général de votre Société et d'Eutelsat SA, jusqu'au 29 février 2016)
 - Monsieur Michel Azibert (Directeur général délégué de votre Société et d'Eutelsat SA)
 - Monsieur Jean-Paul Brillaud (administrateur de votre Société jusqu'au 5 novembre 2015 et d'Eutelsat SA, jusqu'au 16 octobre 2015)
 - Monsieur Bertrand Mabile (administrateur de votre Société et d'Eutelsat SA)
 - BpiFrance Participations (administrateur de votre Société et d'Eutelsat SA).

**EUTELSAT
COMMUNICATIONS**

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 30/06/2016*

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale.

Modalités

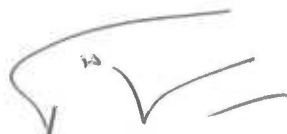
La convention d'intégration fiscale datée du 2 juillet 2007 et autorisée par le Conseil d'administration du 28 juin 2007 s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit d'impôt de 10,6 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 28 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG et
Autres**



Pierre-Henri Pagnon

MAZARS



Isabelle SAPET
